

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 4 novembre 2019,

A adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 2019-322
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE
RÉTENTION À VIDANGE TOTALE**

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, 7 novembre 2019.

France Lavertu
Directrice générale, sec-très. g.m.a